

Approfondissement du document final du synode sur la synodalité (26 octobre 2024) Pour une Église synodale : communion, participation, mission

Rencontre du 8 mars 2025 :

Nous étions une quinzaine de personnes à nous retrouver pour approfondir ce document de 53 pages comportant 155 paragraphes : un document complexe qui mélange spirituel et institutionnel. « *Un texte puzzle, agrégat d'expressions et de passages issus de nombreuses références qui nécessite d'être décrypté, en particulier son vocabulaire. C'est un texte dense où chaque mot compte ; il doit être examiné avec attention pour ne pas faire d'erreur d'interprétation. On lit très vite ce que l'on veut y voir ; nos lunettes sont souvent biaisées par notre ressenti, il est parfois difficile de les poser, mais l'étude en groupe y aide !* » (Élisabeth).

C'est pourquoi nous avons décidé de pratiquer la méthode pédagogique de l'arpentage. L'**arpentage** est une méthode de lecture collective d'un livre, issue de l'éducation populaire. Lors d'un temps déterminé, plusieurs participants se partagent un document écrit et chacun lit individuellement une courte partie de ce document. Ensuite, les participants partagent aux autres membres du groupe le contenu de leur lecture.

Préliminaire :

3 citations qui nous semblent intéressantes à garder en mémoire :

« *Le Document final contient des indications qui, à la lumière de ses orientations fondamentales, peuvent dès à présent être mises en oeuvre dans les Églises locales et les regroupements d'Églises, en tenant compte des différents contextes, de ce qui a déjà été réalisé et de ce qui reste à faire pour apprendre et développer toujours davantage le style propre de l'Église synodale missionnaire.* » (note d'accompagnement du pape François – 24 novembre 2024))

9 : « *Le processus synodal ne s'achève pas avec la fin de l'actuelle assemblée du Synode des évêques... Nous demandons à toutes les Églises locales de poursuivre leur chemin quotidien avec une méthodologie synodale de consultation et de discernement, en identifiant des moyens concrets et des parcours de formation pour réaliser une conversion synodale tangible dans les différentes réalités ecclésiales* » (Document final)

94 : « *Sans changements concrets à court terme, la vision d'une Église synodale ne sera pas crédible, ce qui éloignera les membres du peuple de Dieu qui ont puisé force et espérance dans le cheminement synodal. Il appartient aux Églises locales de trouver les modalités appropriés pour mettre en oeuvre ces changements.*» (Document final)

Arpentage – Quelques points relevés

Articles 19-23 et 26-27

19 : Un rappel de l'importance en Église de l'option préférentielle pour les pauvres. Étant entendu que les pauvres sont un vocable qui englobe les marginaux et les exclus.

Le texte final du synode est destiné à l'Église universelle. Une illustration en est que la mention "les pauvres représentent souvent la majorité des fidèles" vaut pour d'autres lieux d'Église que celle dont nous faisons partie.

L'Église est appelée à être pauvre avec les pauvres. Elle se doit de les écouter, de reconnaître leurs charismes, leur capacité à évangéliser.

20 : L'Église porte la responsabilité d'être le levain qui agit dans les liens, les relations et la fraternité, dans une société marquée par une crise de la participation et une forte conception individualiste. Elle s'engage à marcher avec toute l'humanité pour la dignité humaine, le bien commun, la justice et la paix pour faire advenir toujours plus le Royaume de Dieu déjà à l'œuvre.

Nous remarquons ici une géométrie variable entre ce discours universel et les accents particuliers : par exemple, nous sentons l'Église locale plus engagée à promouvoir la dignité humaine, à l'occasion des prises de paroles sur l'euthanasie ou l'avortement, qu'à défendre une justice sociale, quand il s'agit de participer au logement des plus pauvres au détriment de ses propres finances.

21 : Vocations, charismes et ministères dans leur grande diversité puissent à la même source de l'Esprit saint dans lequel nous avons tous été baptisés. Ce baptême nous confère une égale dignité, il nous permet d'être les mains du Christ pour nos frères et sœurs.

22 : Le baptisé témoigne d'abord par sa vie de foi et de charité, en cela il est prophète. De plus par l'Esprit saint le peuple des baptisés sait intuitivement ce qui est conforme à la vérité de la révélation. C'est ce *sensus fidei* sur lequel le processus synodal se base en l'éclairant grâce au discernement des pasteurs.

23 : Le chemin œcuménique est synodal, il se vit déjà ainsi dans le concret du partage de l'amitié, la prière, la vie et l'engagement au service des pauvres. En certains lieux il existe un œcuménisme de sang, c'est-à-dire une unité réalisée au pied de la Croix par des chrétiens de diverses appartenances qui font don de leur vie pour la foi en Jésus Christ.

26 : l'Eucharistie réalise l'unité de l'Eglise dans sa pluralité, dans la multiplicité des assemblées eucharistiques, bien loin d'une uniformité.

Le texte ouvre à la reconnaissance des célébrations dominicales de la Parole comme ayant du sens là où l'eucharistie n'est pas possible. Sans doute déjà acquis en d'autres lieux de la planète, ce point est-il concevable dans notre Eglise locale ?

27 : Par l'Esprit saint, assemblée eucharistique et assemblée synodale réalisent l'unité de l'Eglise-Corps du Christ. Toutes deux sont écoute de la Parole et réponse.

En découle la proposition d'une réflexion instituée pour mieux exprimer la synodalité à travers les liturgies, et également pour envisager prédication et catéchèse renouvelées en ce sens.

28 - La synodalité : définition : rencontre, écoute, dialogue, consensus, prise de décision.

Obtenir une Eglise plus proche des gens.

Pratiquer la co responsabilité différenciée.

C'est un chemin de renouveau spirituel et de réforme structurelle pour rendre notre Eglise plus participative et plus missionnaire.

33 - Les pasteurs : leur autorité : don spécifique de l'Esprit du « Christ-tête » pour devenir, avec la grâce du sacrement de l'Ordre, Pasteur et Serviteur.

Leur service : annonce en lien avec les apôtres et la communion dans l'église.

La Synodalité invite toute l'Eglise, grâce à l'action de l'Esprit Saint, à la conversion et à la réforme.

57 - Les Chrétiens dans leur ensemble sont appelés à mettre en pratique les enseignements rappelés par Paul dans sa 1^o lettre aux Co. à savoir que les dons de chacun reçus de l'Esprit Saint ne sont pas la propriété exclusive de ceux qui les reçoivent mais doivent être mis au service de la communauté chrétienne et de la société d'une façon générale.

60 - il est enfin rappelé noir sur blanc que « les femmes jouissent d'une égale dignité dans le peuple de Dieu » Pourquoi rencontrent-elles autant d'obstacles pour que l'église leur reconnaisse les mêmes capacités de gouvernance que la gente masculine ? C'est pourtant à Marie de Magdala qu'a été confiée la première annonce de la résurrection !

Il est remarqué qu'elles sont en majorité parmi les fidèles, très actives ds de nombreuses activités de paroisses sans grandes responsabilités souvent. On remarque pourtant que dans la société elles peuvent t'occuper de grandes responsabilités ds les hôpitaux, les écoles, la justice etc.....

Les pasteurs sont donc appelés à reconnaître leurs valeurs autant que celles des hommes pour leur donner les mêmes responsabilités.

Il n'y a "aucune raison de les empêcher d'assumer le rôle de guides". Le diaconat des femmes reste question ouverte.

66 - Répartition des tâches dans les églises locales selon le charisme des uns et des autres, hommes et femmes. Donc selon les nécessités de chaque paroisse peuvent être créé des ministères conduits par un laïc qui en a le charisme. Celui-ci étant choisi « avec le discernement du pasteur et avec la communauté ». Ce sont des ministères qui ne requièrent pas de sacrement de l'ordre.

Nous pensons que ce serait mieux qu'ils soient élus pour un temps donné.

autre proposition : Pour les besoins de la mission, nécessité dans les églises locales de discerner en plus grand nombre parmi les charismes présents ceux qui sont utiles, ceux qui sont à instituer comme ministère laïc (pour la liturgie, mais aussi dans d'autres domaines - social ? -)

72 - Prêtres ; fonction : discerner, en collaboration avec l'évêque, les charismes, et guider l'église locale au service de l'unité. Conseils : proximité, écoute, vivre le style synodal, former avec l'évêque un presbyterium, collaborer entre prêtres autochtones et prêtres Fideli Donum.

75 : Ministères autres qu'ordonnés : des charismes reconnus pour répondre de façon stable aux besoins de la communauté et de la mission ; ils sont institués une fois pour toutes (lecteur, acolyte, catéchiste : « sacramentaux ») et supposent mandat, formation, définis par l'évêque ou la conférence épiscopale. Question : contenu de ces trois ministères et pourquoi les limiter ainsi ?

76 : on note l'importance des « ministères qui ne sont institués par un rite... par exemple le ministère de coordination d'une petite communauté ecclésiale etc ;.. » et un peu plus loin « la présidence des célébrations dominicales dans l'attente d'un prêtre ». On s'interroge sur cette dernière expression dans l'attente d'un prêtre...

Expression intéressante « il convient d'envisager la possibilité d'étendre et de stabiliser ces possibilités d'exercice d'un ministère par des fidèles laïcs »

77 : Agréablement surpris que soient cités « hommes et femmes ». des brèches ouvertes : « Une participation plus large des laïcs aux processus de discernement de l'Eglise et à toutes les phases des processus décisionnels » - « Hommes et femmes aux postes de responsabilité dans les diocèses »

81 : L'importance du sensus fidei avec pour exemple le premier événement synodal « L'Esprit et nous-mêmes avons décidé » (Ac 15,28). L'article parle de la Tradition. Qu'est-ce que la Tradition si ce n'est la Tradition vivante qui s'adapte aux besoins de notre temps, qui « s'efforce de discerner dans les événements, les exigences et les requêtes de notre temps... quels sont les signes véritables de la présence ou de dessin de Dieu » Gaudium et Spes 11). « Ce discernement s'enracine dans le sensus fidei »

82 : « Supposant la contribution de toutes les personnes impliquées, le discernement ecclésial est à la fois une condition et une expression privilégiée de la synodalité »

87 : Dans l'Eglise synodale, la communauté tout entière, dans la libre et riche diversité de ses membres, est convoquée pour prier, écouter, analyser, dialoguer, discerner et conseiller afin de prendre des décisions »

88 : « « La communauté des disciples... C'est **son Corps** aux membres nombreux et divers, un **sujet historique communautaire** en qui advient comme germe et commencement le Royaume de Dieu au service de son événement dans toute la famille humaine (Lumen Gentium 5) ». Phrase très importante que nous soulignons dans laquelle tous les mots sont importants. Nous notons le 'expression du triple « rien sans » : « rien sans l'Evêque, rien sans vos conseil et sans le consentement du peuple... Là où cette logique est rompue, l'identité de l'Eglise est obscurcie et sa mission est empêchée ».

89 : « Promouvoir la participation, sur la base d'une coresponsabilité différenciée..... » - « des formes de médiation institutionnelle sont nécessaires ».

92 - Il est regretté qu'il soit indiqué (rappelé !) que « la compétence décisionnelle de l'évêque, du collège épiscopal et de l'évêque de Rome **est inaliénable...** ». Mais il est par contre apprécié qu'il soit précisé que « une orientation qui émerge dans le processus consultatif (...) **ne peut pas être ignorée** ».

De même, le rappel que « Une opposition entre consultation et délibération est donc inappropriée » est appréciée.

Mais il est constaté qu'actuellement, dans l'Eglise, la consultation n'existe pas (ou bien trop peu), et que la délibération est même souvent effectuée avant toute consultation ; ce processus ne sert alors qu'à faire entériner ce qui a déjà été décidé par la hiérarchie. Cette dernière décide alors de tout, sans consultation. Différents exemples sont donnés par les participants : fusion de deux paroisses sans tenir compte de l'avis des paroissiens, compte-rendu de réunion qui ne reprend pas fidèlement les termes des échanges (par exemple à propos de divorcés-remariés), synthèse de différents échanges faite par le curé lui-même, qui ne reprend pas la diversité des débats...

94 - Le terme de « perspective participative » est salué, mais il est regretté qu'il soit indiqué que le droit canonique ne sera pas modifié à ce sujet.

Les participants pensent, comme le dit le texte, que « *sans changements concrets à court terme, la vision d'une Église synodale ne sera pas crédible, ce qui éloignera les membres du peuple de Dieu qui ont puisé force et espérance dans le cheminement synodal. Il appartient aux Églises locales de trouver les modalités appropriées pour mettre en œuvre ces changements.* ». Un changement rapide est donc souhaité, par le synode, et aussi par les participants. Mais il y a encore du chemin à parcourir pour que la « *perspective synodale* » soit effective ! Un participant donne l'exemple du refus d'un curé d'accepter qu'un paroissien ayant fait la formation d'officiant de funérailles exerce ce service dans sa paroisse, sans raison valable. Nous sommes encore loin d'une Eglise synodale !

99 - Le fait qu'il soit demandé que « *les personnes en position d'autorité (...) sont tenues de **rendre compte à Dieu** et à son peuple.* » est apprécié. Si le fait de rendre compte à Dieu n'est pas visible, le fait de rendre compte au peuple est aujourd'hui quasiment inexistant et grandement souhaité.

100 - Les participants sont d'accords pour affirmer que les évaluations régulières sont vraiment nécessaires, pour les personnes en responsabilité dans l'Eglise, comme le souligne le texte. Il est regretté que cette pratique n'existe pas dans l'Eglise à ce jour. Il est donné l'exemple du fonctionnement des entreprises, dans lesquels un entretien individuel de chaque salarié avec son supérieur hiérarchique (en fait le N+2), est obligatoire chaque année, et inscrit dans la loi.

102 - Les modes de fonctionnement indiqués sont approuvés par les participants, même si leur application n'est pas encore effective dans la vie de l'Eglise. En particulier, en reprenant les termes du texte :

- L'appel de ses membres les plus compétents. Le curé appelle souvent en fonction de ses affinités, et des personnes qui pensent comme lui.
- La publication d'un état financier annuel, certifié par des auditeurs externes. Encore trop rare aujourd'hui, voire inexistant dans les paroisses des participants.
- L'élaboration et la publication d'un rapport annuel sur l'exécution de la mission, inexistant.
- Les procédures d'évaluation périodique de la performance de tous les ministres et de ceux qui ont une mission au sein de l'Église. Inexistant à ce jour.

Il est demandé par les participants

- Que les laïcs soient effectivement en poste d'autorité dans les organes décisionnels dans l'Eglise.
- Que la proportion hommes/femmes dans les différents organes décisionnels de l'Eglise soit publiée dans un rapport annuel.
- Qu'une évaluation annuelle des actions dans l'Eglise soit faite annuellement et rendue publique, comme cela se fait en entreprise.

Ceci afin qu'un « *changement de culture* » soit effectif, comme demandé dans le document.

103 - Les participants apprécient que le synode souhaite que « *la participation des baptisés aux processus de décision, ainsi que les pratiques de rendre-compte et d'évaluation, s'effectuent à travers des médiations institutionnelles.* ». Ils regrettent que ce ne soit pas encore le cas.

Il est noté que les différents organes de participations ne soient que des **conseils**, et n'aient donc aucun pouvoir de décision. Il est souhaité que soient créés des organes décisionnels, et non seulement de conseils, incluant la participation des laïcs.

La mise en avant des notions de « rendre-compte » et « d'évaluation » est appréciée.

Il est apprécié que le synode affirme que « *les organes de participation sont l'un des domaines les plus prometteurs sur lesquels agir en vue d'une **mise en œuvre rapide** des orientations synodales, conduisant à des changements perceptibles à **brève échéance**.* » La rapidité demandée est très appréciée par les participants.

106 - L'affirmation que « *Une attention égale doit être accordée à la composition des organes de participation, de manière à favoriser une plus grande implication des femmes, des jeunes et de ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté ou de marginalisation.* » est appréciée. Il est souhaitable en effet que l'Eglise soit plus proche de la réalité vécue par les personnes de la société, pour pouvoir mieux les comprendre et faire passer le message de l'évangile. Actuellement, la place des femmes, des jeunes et des pauvres dans l'Eglise est beaucoup trop faible. Ils sont soit absents (les jeunes, les pauvres), car il ne leur a pas fait de place (et le langage de l'Eglise ne leur est pas accessible), et les femmes sont cantonnées dans des rôles subalternes, sans pouvoir de décision, qui est réservé aux clercs.

107.

Attention portée par l'assemblée générale au **repérage des expériences de réformes et aux bonnes pratiques** synodales déjà en place notamment « la création de réseaux de conseils pastoraux au niveau des communautés de base, des paroisses et des zones, jusqu'au conseil pastoral diocésain. Comme modèle de consultation et d'écoute tenir régulièrement des assemblées ecclésiales à tous les niveaux... » et **aller jusqu'à regarder les fonctionnements des autres Églises non catholique...**

- L'attention aux expériences de réforme et aux bonnes pratiques sont aussi des préoccupations de la CCBF qui entend inventorier et communiquer les changements positifs au niveau national.
- Ce paragraphe 107, montre une grande ouverture aux autres religions "sur le territoire" mais il n'est pas fait mention des personnes athées alors que notre société française est profondément sécularisée et que beaucoup d'athées ont un comportement évangélique sans faire référence aux Évangiles. Les volontés de changements et leurs évaluations pourraient aussi concerner et être communiquées aux personnes éloignées de l'Église.

108.

Préconisations :

Que les évêques considèrent les **synodes diocésains et des assemblées éparchiales** (Églises orientales) **comme lieux de consultation régulière, d'écoute, de prière, de discernement pour les choix de la mission et d'évaluation** de l'activité pastorale, des processus synodaux de l'administration (finances...) et des initiatives pour la protection des mineures et des personnes vulnérables ...

Dispositions canoniques quant au caractère synodal missionnaire de chaque Église locale et pour les obligations régulières de réunion et d'évaluation...

- Le paragraphe 108 est dans la même ligne que le paragraphe 107 avec la surprise de voir les mots "évaluation" et "rendre compte", surprise car l'Église catholique n'a pas l'habitude de l'évaluation, cela va dans le sens de l'ouverture.
- Ciblage de moyens et volonté d'évolution du droit canonique pour rendre effective l'évaluation...

141.

Nécessité de formation des chrétiens adaptée à l'exercice de la synodalité pour la transformation des relations ecclésiales, de nouvelles dynamiques participatives et pour l'acquisition d'une culture de l'évaluation... Contribution de ces formations pour faire fructifier « les dons » du baptême et inciter les baptisés à offrir leurs talents pour le développement du « style synodal ».

- Le paragraphe 141 insiste sur la "formation adéquate" "à la liberté des fils et des filles de Dieu à la suite de Jésus-Christ", ce qui nous rassure car combien de formations dans l'Église catholique qui se contentent de transmettre des consignes et où toute contestation est considérée comme une hérésie !

142.

Si la formation des disciples missionnaires commence avec l'initiation chrétienne, issue de l'histoire de chacun dans ses rencontres de personnes engagées et dans les communautés, et s'enracine en elle, **elle ne suffit pas !** « Le don de la communion, de la mission et de la participation – les trois pierres angulaires de la synodalité – se réalisent et se renouvellent dans chaque Eucharistie » à laquelle est donnée une place centrale de transformation. « Une attention particulière à l'homélie et à la « participation active » (SC 14) de tous, est décisif pour la synodalité. **Il est important de redécouvrir comment la célébration dominicale de l'Eucharistie forme les chrétiens** : « La pleine mesure de notre formation est notre conformation au Christ [...] Être des disciples missionnaires demeure sans cesse à travailler par une « conversion continue », « une croissance dans l'amour jusqu'à « la stature du Christ dans sa plénitude » (Ep 4, 13) et « une ouverture aux dons de l'Esprit, en vue d'un témoignage de foi vivant et joyeux » ...

- Le paragraphe 142 insiste sur la fonction essentielle de l'Eucharistie et notamment de la "célébration dominicale" alors qu'en France, l'assistance à la messe est ultra-minoritaire. N'est-ce pas une volonté de ne pas remettre en cause le cléricalisme puisque seuls les prêtres peuvent présider une Eucharistie ?
- Cette conversion et formation adéquate peut aussi prendre source dans des expériences de la vie personnelle et collective...

143.

Appel à une « **formation intégrale, continue et partagée** » touchant à « toutes les dimensions de la personne (intellectuelle, affective, relationnelle et spirituelle) » en lien avec des expériences et assurée par des « femmes, laïcs, consacrés, ministres ordonnés et candidats au ministère ordonné ». Des caractéristiques de formateurs mettant en cohérence ce qu'ils enseignent avec leur vie et compétents pédagogiquement sont requises « **Nous devons donc investir dans la formation des formateurs** ».

- Dans le paragraphe 143, nous soulignons que la formation doit "interpeler toutes les dimensions de la personne (intellectuelle, affective relationnelle et spirituelle) et comprendre des expériences concrètes" c'est-à-dire des formations-action. Notre préoccupation a été de poser les questions suivantes : qui nommera les "formateurs idoines, compétents" ?

147.

Exigence d'une « formation synodale commune à tous les baptisés », basée sur la spécificité et la complémentarité des ministères et des expériences. Les pratiques de « l'échange de dons entre les différentes vocations (communions), dans la perspective d'un service à accomplir (mission) et dans un style d'implication et d'éducation à la coresponsabilité différenciée (participation) sont préconisées ». « La dimension œcuménique de la formation ne peut qu'encourager ce changement de mentalité ».

- Dans le paragraphe 147, nous soulignons la "**coresponsabilité différenciée**" avec un "échange de dons entre les différentes vocations", ce qui sous-entend une Église plus horizontale et moins hiérarchique.

Conclusions provisoires... de plusieurs groupes :

D'une façon générale, nous avons noté qu'il y avait beaucoup de bonnes intentions appuyées, tout de même par une demande de ré-écriture d'une partie du droit canonique !

Nous espérons que cette nouvelle approche de l'Église ne sera pas mise sous le boisseau comme l'a été l'inspiration de Vatican II.

En résumé, les participants à ce groupe de réflexions approuvent largement le texte des conclusions du synode, et souhaitent que les recommandations formulées soient rapidement mises en œuvre.

Ils font leur cette citation de Joseph Moingt " *Ce sont des petites communautés fraternelles de foi qui finiront par faire bouger l'Église vers une meilleure compréhension du sensus fidei de ce siècle*".

Et la CCB 44 pourra légitimer certaines observations et demandes, à partir de cet écrit officiel important qui vise à rendre obligatoire l'application, à tous les niveaux de l'Église, de la démarche synodale, appuyée sur des annonces d'adaptation du droit canonique ...

Cependant, si dans les extraits que nous avons à analyser, il y a une prise de conscience de la nécessité de mettre en place des processus démocratiques (sans dire le mot !), nous n'avons pas vu une réponse à la question : qui décide ? De plus nous ne trouvons pas dans ce texte de calendrier d'application...

Il n'y aurait pas eu de Synode sur la synodalité si nous vivions déjà, dans l'Église, cette nouvelle approche synodale. Il faudra du temps comme le souligne le pape François : « ***Dans ma Salutation finale, j'ai également ajouté qu' « il faut du temps pour parvenir à des choix qui impliquent toute l'Église »*** »

(Pape François)

Bref, à suivre !